



le 25 octobre 2006
Le rapport annuel du COVAN

États financiers

**Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques
d'hiver de 2010 à Vancouver**
pour l'année s'étant terminée le 31 juillet 2006

Table des matières

Rapport de gestion	3
États financiers pour l'année s'étant terminée le 31 juillet 2006	19

RAPPORT DE GESTION

INTRODUCTION

Le 2 juillet 2003, le Comité International Olympique (le « CIO ») a retenu la candidature de la Ville de Vancouver pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (les « Jeux ») grâce, entre autres, aux efforts de la Société de la candidature de Vancouver 2010 (la « Société de la candidature. ») Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (le « COVAN ») est un organisme à but non lucratif, sans capital-actions, constitué en société le 30 septembre 2003 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et enregistré à titre de société extraprovinciale sous le régime de la *Society Act* de la Colombie-Britannique. Le COVAN est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada.)

Le COVAN doit favoriser et promouvoir le développement du sport au Canada et, en conséquence, est chargé de la planification, de l'organisation, du financement et de la tenue des Jeux.

En juillet 2005, le COVAN a préparé son premier plan d'activités détaillé et prévoit élaborer la deuxième version vers la fin de 2006. Le plan sera mis au point en 2007, soit trois ans avant la tenue des Jeux. La stratégie du COVAN est fondée sur sept objectifs stratégiques :

- Mobiliser le pays pour s'engager ensemble dans un projet visant à créer une expérience olympique et paralympique distinctement canadienne.
- Créer des conditions propices à une expérience exceptionnelle pour les athlètes et pour tous les participants aux Jeux.
- Mettre sur pied une équipe qui partage nos valeurs avec passion de manière à atteindre des résultats extraordinaires.
- Assumer la responsabilité du succès des relations avec tous partenaires à fin d'optimiser leur participation et leur contribution aux Jeux, ainsi que l'héritage laissée par les Jeux
- Générer des revenus suffisants et gérer les coûts et les risques afin d'assurer un legs financier.
- Être une organisation disciplinée et entrepreneuriale dotée de procédés administratifs, de mesures de contrôle et d'outils solides permettant de gérer efficacement les activités de planification et d'organisation des Jeux.
- Gérer les répercussions et les possibilités sur le plan social, environnemental et économique des Jeux de façon à créer des retombées durables à l'échelle locale et internationale.

APERÇU

Trois ans avant le début des cérémonies d'ouverture, le COVAN a franchi les étapes du processus de gestion du cycle de vie des Jeux dans les délais prévus. L'équipe continue à recruter du nouveau personnel, tout le personnel de l'organisme participe à l'élaboration du programme des Jeux et le COVAN a mis en place les systèmes de gestion de l'information et des risques pour la prochaine phase des activités de planification.

Les coûts de construction des sites respectent le budget; le COVAN a obtenu un financement du gouvernement et a établi un fonds de prévoyance pour les dépenses en capital imprévues. Nous avons fait de grands progrès et nous prévoyons respecter le calendrier des travaux de construction des sites afin

d'atteindre l'objectif du COVAN visant à vérifier l'état des sites et à donner aux athlètes la possibilité de s'entraîner avant les Jeux.

Le programme de partenariat continue de connaître un grand succès et les revenus augmentent chaque année.

Le COVAN prépare actuellement une nouvelle version du plan d'activités qui sera présentée au conseil d'administration à l'automne 2006. Le COVAN prévoit rendre public le plan au début de 2007.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente les revenus et les frais d'exploitation reportés, les activités d'aménagement des sites et la situation financière du COVAN. Puisque le trimestre qui vient de se terminer était le dernier trimestre de l'exercice financier du COVAN, les états financiers annuels vérifiés présentent l'information pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») au Canada.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs, y compris ceux relatifs aux activités et aux résultats financiers prévus du COVAN. Compte tenu d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, les résultats réels pourraient différer des estimations indiquées dans les énoncés prospectifs.

Le présent rapport de gestion présente les revenus et les frais d'exploitation reportés et les résultats des activités d'aménagement des sites pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006. Les chiffres de l'exercice précédent figurent à titre de comparaison. Puisque le cycle d'exploitation du COVAN est très long avec une courbe de croissance exponentielle, la direction a décidé de présenter les résultats en fonction des étapes de réalisation de chaque projet de manière à fournir aux lecteurs des états financiers et du présent rapport de gestion des données comparatives cohérentes.

Les revenus et les frais d'exploitation reportés et les résultats des activités de développement des sites sont comptabilisés au cours de la période où ils ont été encaissés, engagés ou réalisés et les montants sont reportés aux exercices ultérieurs pendant tout le cycle d'exploitation qui se termine avec la tenue des Jeux en 2010. Par conséquent, dans les états financiers intermédiaires, aucun montant n'est comptabilisé à titre de charges payées d'avance et les actifs n'ont pas été amortis pendant le cycle d'exploitation car ils seront inscrits au bilan lors de la tenue des Jeux en 2010.

Le présent rapport de gestion comporte sept parties :

1. Revenus et frais d'exploitation reportés
2. Activités d'aménagement des sites
3. Liquidités, ressources en capital et situation financière
4. Instruments financiers et couverture de risque de change
5. Risques
6. Opérations entre apparentés
7. Perspectives

1. REVENUS ET FRAIS D'EXPLOITATION REPORTÉS

L'insuffisance des revenus d'exploitation reportés par rapport aux frais d'exploitation reportés était de 17,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et de 16 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Les comités d'organisation de Jeux accusent habituellement un déficit pendant les premières années d'activité puisque la plupart des revenus proviennent des activités liées à la tenue des Jeux.

Revenus reportés

Les revenus reportés s'élevaient à 32,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 4,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Les revenus reportés pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 comprennent 38 millions de dollars provenant de commandites en espèces, 6,5 millions de dollars de dons en nature des commanditaires, 3,4 millions de dollars provenant de la vente de marchandises sous licence et 1,1 millions de dollars d'autres sources de revenu. Les revenus reportés n'incluent pas 16,6 millions de dollars de redevances de marketing qui doivent être versées au CIO et au Comité olympique canadien (« COC. ») La hausse de 27,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la croissance des activités et à plusieurs contrats importants conclus avec les commanditaires.

Revenus générés par le marketing

Le COVAN conclut des ententes avec des commanditaires visant la vente de ses droits de marketing et d'autres actifs en échange d'espèces et de produits et services tels que les dons en nature.

Les revenus générés par le marketing pour l'exercice en cours et l'exercice précédent sont les suivants :

	Exercice terminé le 31 juillet 2006	Exercice terminé le 31 juillet 2005
Commandites en espèces	38 000 000 \$	0 \$
Dons en nature des commanditaires	6 454 909	1 345 006
Marchandises sous licence	3 382 979	21 250
Total partiel	47 837 888	1 366 256
Moins : Droits de marketing	(16 639 411)	(3 567 328)
Revenus générés par le marketing	<u>31 198 477 \$</u>	<u>(2 201 072) \$</u>

La croissance importante des revenus de commandites au cours de l'exercice précédent est attribuable à la signature de six ententes de marketing très importantes qui avaient été annoncées précédemment. Lesdites sociétés ont versé des contributions importantes en espèces ou en nature pendant l'exercice. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 juillet 2006, le COVAN a aussi mis au point des listes de conditions avec EPCOR Utilities Inc. dans la catégorie du service d'eau et avec la Monnaie royale canadienne dans la catégorie des produits liés à la fabrication de pièces de circulation, de pièces numismatiques et de pièces d'investissement en métaux précieux et en métaux communs.

Le COVAN conclut aussi des accords de licence pour la fourniture et la vente de marchandises sous licence portant la marque COVAN et COC en échange de redevances sur la marchandise vendue. Les revenus provenant des marchandises sous licence s'élèvent à 3,4 millions de dollars pour l'exercice en cours et s'établissaient à 21 250 \$ pour l'exercice précédent. Cette activité et la hausse de 3,4 millions de dollars pour l'exercice sont attribuables au programme de marchandises sous licence dans le cadre de l'accord conclu avec la Compagnie de la Baie d'Hudson (Hbc) et à la vente de marchandises sous licence liées aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Torino (« Jeux de Torino ») de février et mars 2006.

Le COVAN comptabilise les commandites en espèces et les redevances reportées lors de la réception du paiement ou à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le COVAN comptabilise les dons en nature lors de la livraison des produits et de la fourniture des services. Les dons en nature comptabilisés pendant l'exercice incluent les produits et services de télécommunication, les services bancaires, les véhicules, le carburant, les matériaux de construction, les uniformes et les vêtements et le mobilier de bureau.

Les paiements des droits de marketing au CIO et au COC étaient 16,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et de 3,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Les redevances relatives aux commandites en espèces, aux dons en nature et aux marchandises sous licence sont payées en versements échelonnés. La hausse de 13 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la date du paiement fixe minimum au COC et à l'augmentation des revenus de commandites et de la vente de marchandises sous licence.

Investissements et autres revenus

Les investissements et les autres revenus étaient de 1,1 million de dollars pour l'exercice en cours et de 0,2 million de dollars pour l'exercice précédent. La hausse de 0,9 millions de dollars est attribuable à une rentrée de fonds de 460 000 \$ découlant d'un transfert de liquidités excédentaires de la Société de la candidature et d'autres sources.

Frais reportés

Les frais reportés s'élevaient à 49,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 20,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. La hausse de 29,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent découle de l'augmentation générale des activités du COVAN et au fait que la date des Jeux approche.

Sport, Jeux paralympiques et gestion des sites

Les frais reportés liés au sport, à la planification des Jeux paralympiques et à la gestion des sites s'élevaient à 1,3 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 0,7 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Ces frais se rapportent aux activités de planification des Jeux de 2010, aux déplacements pour assister aux jeux olympiques et à des activités sportives et à l'élaboration de systèmes d'observation météorologique.

Revenus, marketing et communications

Les revenus reportés liés au marketing et aux communications s'élevaient à 3,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 2,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Ces frais sont liés aux ventes de commandites, aux activités de services, aux communications, aux

services relatifs à l'image de marque, aux services de création et aux activités de sélection des commanditaires dans le cadre des Jeux de Torino. La hausse par rapport à l'exercice précédent reflète l'augmentation des activités du COVAN.

Ressources humaines et durabilité

Les frais reportés liés aux ressources humaines et à la durabilité s'élevaient à 23,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 10,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. La hausse de 13 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation du personnel, qui comptait 150 employés à temps plein au 31 juillet 2006.

Services financiers, administratifs et juridiques

Les frais reportés liés aux services financiers, administratifs et juridiques étaient de 12,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 4,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Ces frais se rapportent principalement à l'achat de mobilier et de fournitures pour les bureaux du COVAN et aux coûts d'administration de ces bureaux, aux intérêts et frais bancaires, aux systèmes financiers, aux assurances et aux frais juridiques. La hausse de 8,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation du personnel, aux frais de déménagement dans les nouveaux bureaux du COVAN situés sur un campus et à l'achat de mobilier et fournitures pour les bureaux.

Soutien logistique et cérémonies

Les frais reportés liés au soutien logistique et aux cérémonies s'établissaient à 2,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 0,6 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. La hausse de 1,8 million de dollars comparativement à l'exercice précédent découle de l'augmentation des coûts liés à la planification des Jeux et à l'organisation d'une partie des cérémonies de clôture des Jeux de Torino de 2006.

Technologie et systèmes

Les frais reportés liés à la technologie et aux systèmes s'élevaient à 3,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 1,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005 et ont trait aux besoins technologiques de l'équipe actuelle du COVAN et à la planification des services de technologie et de télécommunication pour les Jeux de 2010. La hausse de 2,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux coûts d'infrastructure pour les nouveaux bureaux du COVAN situés sur un campus et aux besoins technologiques découlant de l'augmentation du personnel.

Pertes sur change non réalisées

Les pertes sur change non réalisées étaient de 2,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et de 0,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Les pertes sur change non réalisées sont principalement liées à l'évaluation à la valeur du marché des contrats de change à terme du COVAN. Ces contrats sont réévalués à chaque période de référence et les gains ou pertes sur change non réalisés sont comptabilisés dans les états financiers. La partie 4 du présent rapport de gestion et les notes complémentaires aux états financiers expliquent en détail ces contrats.

2. ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT DES SITES

Les activités d'aménagement des sites ont connu une augmentation soutenue au cours de l'exercice précédent en raison des travaux de construction, surtout des sites extérieurs. L'excédent des revenus par rapport aux dépenses liées aux activités d'aménagement des sites était de 7,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et l'insuffisance des revenus comparativement aux dépenses s'établissait à 8,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Le changement est attribuable à la date de réception des fonds pour l'aménagement des sites par rapport à la date du paiement des dépenses connexes.

Revenus

Contributions du gouvernement

Les contributions du gouvernement s'élevaient à 64 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 33,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Les contributions du gouvernement du Canada de 64 millions de dollars versées au cours de 2006 ont permis de financer les travaux d'aménagement des sites pour les exercices 2005 et 2006. Ces contributions sont versées dans le cadre d'accords de contribution conclus entre le COVAN et le gouvernement du Canada. Relativement à la réalisation de chaque projet, la Colombie-Britannique a versé 81 millions de dollars et le gouvernement du Canada 72,1 millions de dollars pour financer les travaux d'aménagement des sites. Le 30 août 2006, le COVAN a signé l'accord de contribution avec le gouvernement du Canada pour le financement des travaux d'aménagement des sites pour l'exercice financier du gouvernement commençant le 1^{er} avril 2006 et se terminant le 31 mars 2007.

Par suite de l'accord plurilatéral, le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique ont convenu de verser 235 millions de dollars en vue des travaux d'aménagement des sites des Jeux pour un total de 470 millions de dollars. Ces contributions sont fondées sur l'estimation initiale des coûts de construction présentée par la Société de la candidature de Vancouver 2010 au CIO en dollars de 2002, conformément aux exigences et aux règles relatives aux candidatures du CIO. Le COVAN a reçu récemment la confirmation que le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique ont approuvé un financement supplémentaire de 110 millions de dollars (55 millions de dollars pour chaque gouvernement) pour le programme d'aménagement des sites, soit un total général de 580 millions de dollars.

Revenus nets générés par le marketing

Les contributions en nature des commanditaires du VANOC dans le cadre d'ententes de marketing conclues entre le COVAN et ses partenaires commerciaux, qui sont utilisées pour le programme d'aménagement des sites, sont comptabilisées à titre de revenus et de dépenses dans le fonds pour l'aménagement des sites. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2006, ces transactions étaient de 0,6 million de dollars, y compris le carburant, les véhicules et les matériaux de construction.

Investissements et autres revenus nets

Les investissements et les autres revenus étaient de 0,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et de 0,5 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Les investissements et les autres revenus comprennent le revenu en intérêts provenant des contributions assujetties à des

restrictions de la Colombie-Britannique pour la piste de curling de Hillcrest et le site de patinage de Hastings Park qui sont compensés par les frais d'intérêt pour les activités d'aménagement des sites avant le paiement des partenaires gouvernementaux.

Dépenses

Les dépenses liées à l'aménagement des sites s'élevaient à 57,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 42,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. La plupart des dépenses engagées au cours de l'exercice 2006 étaient liées aux travaux de construction du Centre nordique de Whistler et du centre de sports de glisse de Whistler. En 2005, la Ville de Richmond a obtenu une subvention pour l'anneau de patinage de vitesse. La hausse de 14,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent reflète le passage des travaux de conception et de préparation aux travaux de construction des sites extérieurs.

Site de ski acrobatique et de planche à neige de Cypress Mountain

Les dépenses liées au site de ski acrobatique et de planche à neige de *Cypress Mountain* s'élevaient à 1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 0,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Ces activités se rapportent principalement à l'évaluation environnementale, à la conception de la station de pompage de *Cypress Mountain* et à la préparation du site pour les compétitions de ski et de planche à neige.

Site de patinage de Hastings Park

Les dépenses liées au site de patinage de *Hastings Park* s'élevaient à 2,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 1,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Les dépenses à ce jour pour le projet s'élèvent à 3,9 millions de dollars et ont trait à l'installation de nouveaux sièges et à l'expansion de la dalle de la patinoire du *Pacific Coliseum*.

Club de curling de Hillcrest

Les dépenses liées au Club de curling de *Hillcrest* atteignaient 0,6 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006. Ces dépenses sont liées aux services de conception et d'architecture.

Anneau de patinage de Richmond

Les dépenses liées à l'anneau de patinage de Richmond s'élevaient à 2,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 30,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Ces dépenses se rapportent à la partie des frais engagés à ce jour par le COVAN pour le site dans le cadre de l'entente conclue entre le COVAN et la Ville de Richmond. Le paiement effectué en 2005 était un acompte versé à la Ville de Richmond par la C.-B.

Centre de ski alpin de Whistler

Les dépenses liées au Centre de ski alpin de Whistler s'établissaient à 4,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006. Ces dépenses sont liées aux travaux de conception et de préparation du site et à l'acquisition de matériel et d'équipements d'enneigement artificiel.

Centre nordique de Whistler

Les dépenses liées au Centre nordique de Whistler s'élevaient à 22,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 5,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005 et atteignent à ce jour 28,7 millions de dollars. La hausse de 16,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent reflète le passage des services d'ingénierie et de conception du site aux travaux de construction. Ces dépenses ont trait aux travaux de génie civil, à la préparation du site, à la construction de ponts, de routes, de sentiers et du tremplin de ski et comprennent les coûts de gestion de l'érosion, des sédiments et des déchets de roche.

Centre de sports de glisse de Whistler

Les dépenses liées au Centre de sports de glisse de Whistler s'élevaient à 23,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 5,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Les dépenses pour la réalisation de ce projet s'établissent à ce jour à 29,2 millions de dollars. La hausse de 18,3 millions de dollars reflète le passage des services d'ingénierie et de conception des sites aux travaux de construction. Ces dépenses sont principalement liées à la construction des édifices et de la piste, y compris la réfrigération de la piste, les travaux routiers et l'infrastructure des services publics.

3. LIQUIDITÉ, RESSOURCES EN CAPITAL ET SITUATION FINANCIÈRE

Les activités d'exploitation du COVAN sont financées par les revenus provenant des commandites, des émissions télévisées, de la vente de billets et d'autres activités de marketing et de vente de marchandises liées aux Jeux. La Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada financent les activités d'aménagement des sites. Au 31 juillet 2006, les soldes de trésorerie et de l'encaisse affectée du COVAN étaient de 20,2 millions de dollars. En outre, au 31 juillet 2006, le COVAN avait emprunté 48 millions de dollars de ses facilités de crédit.

Les flux de trésorerie utilisés pour l'aménagement des sites et les activités d'exploitation se sont chiffrés à 19,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 21,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Pour l'exercice 2006, l'activité dans le fonds d'aménagement a généré des revenus de 7,2 millions de dollars par opposition à une sortie de fonds de 8,7 millions pendant l'exercice 2005. Ce changement est attribuable à la date de réception des fonds du gouvernement pour le programme d'aménagement des sites. L'utilisation des flux de trésorerie pour l'exercice 2006 se rapporte principalement à une augmentation de 17,5 millions de dollars des frais d'exploitation reportés, ce qui est comparable aux dépenses de l'exercice 2005, qui atteignaient 16 millions de dollars. Pour les deux exercices, cela représente l'excédent des frais d'exploitation reportés par rapport aux revenus reportés pour la période. L'utilisation des autres flux de trésorerie (sources en 2005) est attribuable aux variations relatives du fonds de roulement, notamment des soldes des comptes clients et des comptes fournisseurs et des charges à payer.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement et de financement se sont chiffrés à 19,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 et à 21,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005. Ces soldes sont principalement des emprunts dans le cadre de facilités de crédit

qui sont compensés (augmentés en 2005) par la variation des soldes de l'encaisse affectée. Les soldes de l'encaisse affectée se rapportent aux dépenses liées à la construction de la piste de curling de Hillcrest et du site de patinage de Hastings Park qui ont été financés par la Colombie-Britannique; les montants ont ensuite été remboursés par le gouvernement du Canada.

Les besoins en fonds de roulement découlent de l'écart temporaire entre la date de réception des fonds et la date d'utilisation des fonds et sont financés au moyen d'une marge de crédit de 50 millions de dollars servant à couvrir les dépenses liées aux activités d'exploitation et d'aménagement des sites. Après le 31 juillet 2006, le COVAN s'est vu accordé de nouvelles facilités de crédit renouvelable d'une valeur de 95 millions de dollars dont il pourra bénéficier jusqu'au 31 mars 2010. Les soldes de l'encaisse affectée de 20,2 millions de dollars comprennent 9,5 millions de dollars pour la piste de curling de Hillcrest, 8,4 millions de dollars pour le site de patinage de Hastings Park et 2,3 millions de dollars aux fins de retenues pour privilèges restreints. Les sommes assujetties à des restrictions ont été versées en mars 2004 par la Colombie-Britannique pour les activités futures d'aménagement des sites.

Selon le COVAN, les flux de trésorerie générés par les commanditaires, les marchandises sous licence, les émissions télévisées, les contributions du gouvernement et d'autres sources, en plus de la capacité d'emprunt dans le cadre des facilités de crédit existantes, sont suffisants pour répondre aux besoins de trésorerie. Le COVAN a des obligations relativement aux activités d'exploitation et d'aménagement des sites qui sont expliquées dans les états financiers. Selon le montant des revenus et la date de réception de ces revenus, le COVAN peut avoir besoin d'une augmentation de la marge de crédit pour financer ses activités futures, telles que la planification et l'organisation des Jeux, puisque la date de début des Jeux approche. Le COVAN est convaincu qu'il peut obtenir de telles facilités de crédit pendant la durée du projet.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE CHANGE

Les instruments financiers du COVAN sont les liquidités, l'encaisse affectée, les comptes clients, les dépôts remboursables, les facilités de crédit affectées au fonds de roulement et à la demande de capitaux, les comptes fournisseurs, les charges à payer et les contrats de change à terme. La juste valeur des instruments financiers correspond à la valeur comptable. Le COVAN est exposé à des risques liés aux frais d'intérêt et aux facilités de crédit relativement aux dits instruments.

Une grande partie des revenus du COVAN provient des émissions télévisées et d'autres sources en devises étrangères, principalement en dollars américains et en euros. Le COVAN vise à gérer les liquidités en devises étrangères de manière à se protéger contre le risque d'appréciation du dollar canadien par rapport aux devises étrangères. Le COVAN n'investit pas dans le marché des instruments dérivés à des fins spéculatives. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2006, le COVAN a reçu la confirmation d'avances de trésorerie nettes de 240 millions de dollars américains et de 50 millions d'euros et a acheté des contrats de change à terme en vue de vendre les liquidités en devises étrangères à des dates fixes jusqu'en mars 2009. Les taux de change moyens pondérés « en cas de baisse » des contrats de change à terme sont de 1,087 pour le dollar américain et de 1,405 pour l'euro. Les contrats comportant une clause d'option de change à terme garantissent un taux de change minimum et permettent de tirer profit, dans une certaine mesure, de la dépréciation du dollar canadien. Les notes complémentaires aux états financiers expliquent en détail la façon dont cette participation est structurée. Après la fin de l'exercice, le

COVAN a reçu 17 millions de dollars américains avant la date de paiement prévue et a vendu les contrats de change à terme correspondant à ces liquidités, réalisant un bénéfice net de 23 000

5. RISQUES

Pour atteindre ses objectifs stratégiques et s'acquitter de son mandat, le COVAN est exposé aux risques suivants.

Les activités d'aménagement des sites sont financées par les contributions des gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada. Le COVAN prévoit recevoir des deux gouvernements 580 millions de dollars pour financer les activités d'aménagement des sites. Les deux gouvernements se sont engagés à verser ce montant. Grâce à un fonds de prévoyance de 66,8 millions de dollars, la direction considère que le programme d'aménagement des sites est suffisamment financé et est convaincue de pouvoir terminer les travaux de construction des sites sans avoir besoin de fonds supplémentaires.

Risques financiers : La plupart des activités d'exploitation du COVAN sont financées par les revenus provenant des commanditaires, des émissions télévisées, de la vente de billets et de marchandises liées aux Jeux. Les revenus futurs provenant des commanditaires et des émissions télévisées sont liés aux résultats des négociations avec les tiers et, par conséquent, le montant total ne peut être confirmé à ce jour.

En outre, une partie des revenus du COVAN est en devises étrangères et le COVAN gère le risque d'une appréciation du dollar canadien au moyen de contrats de change à terme. En dernier lieu, en raison de la nature des jeux, le COVAN est exposé à certains risques liés aux coûts imprévus découlant de la tenue des Jeux. La deuxième version du plan d'activités du COVAN comprend un fonds de prévoyance visant à atténuer de tels risques.

Risques liés au rendement : Le COVAN a adopté un programme de gestion active du risque. Le COVAN intègre, s'il y a lieu, les risques et les circonstances imprévisibles tels que les conditions météorologiques dans les activités de planification et élabore des stratégies d'atténuation des risques.

Risques liés à la réputation : Le COVAN doit éviter de porter atteinte à sa réputation pour donner confiance à ses partenaires et commanditaires et à d'autres intervenants et pour obtenir la confiance du public.

6. TRANSACTIONS AVEC APPARENTÉS

Le COVAN est une partie à un accord plurilatéral et son conseil d'administration est formé de personnes nommées par le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada, la Resort Municipality of Whistler, la Ville de Vancouver, le Comité paralympique canadien et le Comité olympique canadien. En outre, les Premières nations Lil'wat et de Squamish ont nommé une personne au conseil d'administration. Périodiquement, dans le cours normal des activités, le COVAN peut effectuer des transactions avec les parties susmentionnées. Ces transactions sont expliquées dans les notes complémentaires aux états financiers.

7. PERSPECTIVE

Le COVAN prévoit un accroissement des activités au cours des douze prochains mois dans tous les secteurs principaux puisque la date des Jeux approche. Les travaux d'aménagement des sites se poursuivront pendant l'automne. Le COVAN prévoit accroître les activités de marketing et de communication et mettra au point le programme sportif pour 2010 et se concentrera sur la planification opérationnelle.

Finance, planification et exploitation

Le COVAN élabore actuellement le plan des activités et prépare le budget d'exploitation. Le COVAN a recruté les cadres pour la plupart de ses 53 fonctions et, tirant parti de l'expérience des Jeux de Torino, poursuit le processus de planification qui permettra de préparer la deuxième version du plan d'activités du COVAN, ainsi que le budget, vers la fin de 2006, qui seront mis au point en 2007.

Le prochain rapport du COVAN pour le trimestre se terminant le 31 octobre 2006 sera publié en décembre 2006.

Ressources humaines

Le COVAN recrute activement les employés principaux dans tous les domaines fonctionnels et prévoit continuer d'augmenter le nombre d'employés à temps plein.

Au cours des prochains mois, le COVAN engagera d'autres bénévoles, dans le cadre du programme de bénévolat préolympique qui a été lancé récemment, qui aideront à organiser les transports et les activités, à établir les relations avec les collectivités et participeront à d'autres activités à Vancouver et à Whistler.

Marketing

Les négociations et les discussions font des progrès dans un grand nombre de catégories de commanditaires clés. Au 31 juillet 2006, le COVAN avait conclu dix ententes de commandites et prévoit annoncer six nouvelles ententes de commandites avant la fin de l'année civile 2006. Les revenus de commandites jusqu'à ce jour dépassent les montants prévus dans le cahier de candidature de Vancouver 2010. Le COVAN prévoit entreprendre les activités de planification pour le programme de vente de billets cette année afin de se préparer en vue de la vente au public à partir du printemps ou de l'été 2008.

En outre, au cours des prochains mois le COVAN élargira le programme de marchandises sous licence et mettra en vente un grand nombre de nouveaux produits portant la marque COVAN au cours de l'année prochaine.

Autres nouvelles du programme sportif de 2010

Sept fédérations internationales de sports d'hiver ont demandé au CIO d'ajouter de nouvelles activités au programme de 2010. La Commission des programmes du CIO a examiné les demandes en septembre et formulera des recommandations à la Commission exécutive du CIO qui prendra une décision définitive en novembre 2006.

Le Comité paralympique international a mis au point le programme des sports paralympiques lors de la réunion de la Commission exécutive tenue en juin 2006 qui n'a recommandé aucune activité.

Sites

Le COVAN poursuit activement les travaux de construction afin de respecter le calendrier du programme d'aménagement des sites et de franchir les étapes clés dans les délais prévus. Le COVAN a réalisé un grand nombre de travaux de construction pendant l'été et l'automne 2006. La plupart des travaux de conception des projets qui doivent être réalisés par le COVAN ont été achevés et le COVAN a octroyé des contrats à des entrepreneurs pour la construction des sites extérieurs. Le tableau suivant résume le budget de 580 millions du COVAN pour l'aménagement des sites et le programme de construction :

Sites construits par les partenaires avec l'aide financière du COVAN	millions de dollars	Programme de construction 2006	Date d'achèvement prévue
Patinoire pour le hockey de l'UBC	37,6 \$	Phase 1 : démolition et début des travaux de construction	Printemps 2008
Anneau de patinage de vitesse de Richmond	62,4	Déblayage et début des travaux de construction	Automne 2008
Village des athlètes de Whistler (jeux olympiques et paralympiques)	37,5	Déblayage et préparation du terrain	Été 2009
Village des athlètes de Vancouver (Jeux olympiques et paralympiques)	30,0	Préparation du site et réaménagement du rivage	Automne 2009
Sites d'entraînement et autres subventions	10,0	Travail de conception de la Ville de Vancouver	Automne 2008
Total partiel	177,5 \$		

Sites construits ou rénovés par le COVAN			
Piste de curling de Hillcrest	38,0 \$	Approbations au point de vue de l'environnement et conception du site	Automne 2008
Centre des athlètes de Whistler	16,0	Approbations au point de vue de l'environnement et préparation du site	Automne 2008
Centre des sports de glisse de Whistler.	99,9	Préparation de la piste et de la surface, début des travaux pour la structure de la piste et pour les structures de soutien	Hiver 2007 (décembre)
Centre nordique de Whistler	115,7	Préparation du site, nivelage, construction du pont, début des travaux pour le pavillon pour excursionnistes et pour les édifices destinés aux activités sportives	Automne 2007

Sites construits ou rénovés par le COVAN			
	millions de dollars	Programme de construction 2006	Date d'achèvement prévue
Site de ski acrobatique et de planche à neige de <i>Cypress Mountain</i>	14,6	Déblayage et nivelage, début des travaux de construction pour le site de planche à neige et pour le réservoir pour la fabrication de neige	Automne 2007
Centre de ski alpin de Whistler	26,2	Système d'enneigement artificiel et amélioration de la piste	Automne 2007
Site de patinage de <i>Hastings Park</i>	25,2	Agrandissement des patinoires pour respecter les normes internationales	Automne 2007
Autre	6,9		
Total partiel	342,5 \$		
Fonds de prévoyance		66,8 \$	
Moins : Contribution nette des commanditaires		(6,8) \$	
Total sites		580,0 \$	

Le COVAN a préparé un calendrier des travaux de construction des sites afin de s'assurer que la plupart des sites seront prêts pour les compétitions deux ans avant les Jeux et de permettre aux athlètes canadiens de s'entraîner et d'essayer les installations avant les Jeux. Un calendrier prévoyant l'achèvement des travaux aussitôt que possible permet de faire face aux problèmes imprévus. Ce calendrier, selon lequel l'aménagement des sites de compétition sera terminé très tôt, ce qui ne s'est jamais vu dans l'histoire récente des Jeux olympiques, permet aux athlètes de s'entraîner, ainsi que d'organiser des compétitions et de vérifier l'état des sites avant les Jeux.

Le 30 août 2006, la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada ont approuvé la demande du COVAN visant à obtenir un financement supplémentaire de 55 millions de dollars qui s'ajoute au financement existant de 470 millions de dollars, soit un budget total de 580 millions de dollars pour l'aménagement des sites. D'ici la fin de la saison de construction de 2006, le COVAN prévoit dépenser environ 55 p. 100 des 580 millions de dollars.

Le COVAN continue d'examiner rigoureusement les coûts et l'efficacité du programme d'aménagement des sites. Le 21 août 2006, le COVAN et la *Resort Municipality of Whistler* (la « RMOW ») ont annoncé que le tournoi de hockey sur luge des Jeux paralympiques d'hiver de 2010 aura lieu au Centre des sports d'hiver de la UBC et que le tournoi de curling sur fauteuil roulant aura lieu au club de curling de Hillcrest à Vancouver. La RMOW a décidé de ne pas bâtir un nouveau stade à Whistler puisque le COVAN a pris l'engagement de verser à la municipalité 3 millions de dollars (prévus dans le budget original du COVAN pour les installations temporaires pour la tenue des cérémonies à Whistler) en vue de contribuer aux dépenses en immobilisations en vue de la construction d'une place permanente pour les cérémonies

communautaires qui représente un héritage durable des jeux de Whistler. L'octroi de 3 millions de dollars s'ajoute au financement de 2 millions de dollars qui seront versés à la municipalité de Whistler dans le cadre du contrat d'aménagement des sites conclu avec le COVAN. Ce dernier s'est engagé à payer un tel montant dans le cas où la municipalité décide de ne pas bâtir le stade. Ce changement du plan de construction des sites permet d'éliminer environ 18 millions de coûts d'aménagement des sites qui ont été intégrés au budget expliqué ci-dessus.

Autres activités

Rapport sur Torino 2006

À la mi-juillet 2006, le COVAN et le CIO ont tenu une réunion en vue d'examiner un rapport détaillé sur les Jeux de Torino. La réunion, ainsi que les observations du COVAN sur les Jeux de Torino, sont une composante importante du processus d'apprentissage et de transfert des connaissances du comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Torino. Le personnel du COVAN, ses partenaires, les commanditaires du CIO à l'échelle mondiale, les comités organisateurs de Beijing 2008 et de Londres 2012 et les représentants des villes candidates aux Jeux olympiques et paralympiques de 2014 ont participé à la réunion.

Examen des projets par le CIO

Les 8 et 9 novembre, des représentants du Comité International Olympique seront à Vancouver afin d'évaluer le progrès accompli par le COVAN en ce qui concerne la planification des Jeux. Il s'agit d'en examen qui se déroule de façon régulière entre les assemblées plénières de la Commission de coordination du CIO dans le cadre des Jeux d'hiver de 2010. La prochaine assemblée plénière de la Commission est prévue en mars 2007.

Rapport du COVAN sur la durabilité

On est en train de recueillir des renseignements en prévision du premier rapport sur la durabilité du COVAN qui sera publié au début de 2007, conformément aux lignes directrices en matière d'établissement de rapports de Global Reporting Initiative. Ce rapport présentera des descriptions et des exemples de mesures de viabilité prises depuis la création du Comité organisateur le 31 juillet 2006. Afin d'être aligné sur nos cycles de communication de l'information financière, les données mesurables de notre indicateur de durabilité seront fondées sur les données de rendement sélectionnées et disponibles recueillies au cours de notre dernier exercice du 1^{er} août 2005 au 31 juillet 2006.

Lancement de l'emblème paralympique

Le 16 septembre 2006, on a dévoilé l'emblème des Jeux paralympiques de Vancouver 2010 au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Whistler. L'emblème des Jeux paralympiques de Vancouver 2010 sera associé à l'emblème des Jeux olympiques d'hiver de 2010 pour former l'identité visuelle des Jeux d'hiver de 2010. En outre, le 16 septembre, le COVAN a organisé en collaboration avec ses partenaires une cérémonie visant à célébrer la pose de la première pierre du centre des athlètes et du village olympique et paralympique de Whistler.

Protection de la marque

Le COVAN tient des consultations avec les fonctionnaires du gouvernement du Canada visant l'adoption de dispositions législatives pour protéger la marque des Jeux olympiques. Nous sommes convaincus que le gouvernement promulguera des dispositions législatives qui entreront en vigueur avant les Jeux pour permettre au COVAN de protéger ses marques et ses commanditaires et afin de réduire et d'empêcher le marketing insidieux pendant la période précédant les Jeux olympiques de Beijing de 2008 et jusqu'à la fin des Jeux de 2010.

En cas d'anomalie dans le présent texte, la version anglaise a prééminence.

Responsabilité de la direction pour les rapports financiers

La direction est responsable de l'exactitude et de l'objectivité des renseignements financiers présentés dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. L'information financière qui figure dans le présent rapport concorde avec les renseignements financiers présentés dans les états financiers.

La direction doit élaborer et tenir à jour les systèmes de contrôle interne pour garantir dans une mesure raisonnable que les transactions sont autorisées, que les biens sont protégés et que les renseignements contenus dans les registres financiers permettent de préparer des états financiers exacts en temps opportun.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Pour ce faire, il a recours principalement au comité de vérification. Le comité de vérification du conseil d'administration vérifie les états financiers et recommande au conseil d'administration de les approuver. Les vérificateurs externes ont accès au conseil d'administration et au comité de vérification et tiennent périodiquement des réunions avec leurs membres portant sur la vérification, les rapports financiers et les questions connexes.



*John A. Furlong,
Directeur général*



*Rex McLennan,
Directeur financier*

États financiers

**Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de
2010 à Vancouver**

Le 31 juillet 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

Nous avons vérifié le bilan du **Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver** (le «COVAN») au 31 juillet 2006, l'état des activités d'aménagement des sites et de l'évolution du solde du fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du COVAN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du COVAN au 31 juillet 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme l'exige la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de manière uniforme d'un exercice à l'autre.



Vancouver, Canada
Le 18 septembre 2006.

Comptables agréés

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

BILAN

Aux 31 juillet

	2006 \$	2005 \$
ACTIF ET MONTANTS REPORTÉS		
Encaisse	2 145	750
Encaisse affectée [note 4]	20 220 465	18 213 179
Débiteurs [note 5]	36 165 150	1 970 628
Dépôts remboursables [note 6]	1 781 870	1 892 543
Charges d'exploitation reportées nettes [voir le tableau ci-joint des produits et des charges d'exploitation reportés]	40 148 048	22 652 955
Total de l'actif et des montants reportés	98 317 678	44 730 055
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Facilités de crédit à vue [note 7]	48 034 277	26 883 180
Créditeurs et charges à payer [notes 8 et 11]	31 666 373	6 406 888
Total du passif	79 700 650	33 290 068
Engagements, éventualités et garanties [notes 10 et 12]		
Événements postérieurs à la date du bilan [notes 7, 8 et 13]		
Solde du fonds		
Fonds d'aménagement des sites	18 617 028	11 439 987
Total du passif et du solde du fonds	98 317 678	44 730 055

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT DES SITES ET DE
L'ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

	Exercice terminé le 31 juillet 2006 \$	Exercice terminé le 31 juillet 2005 \$	Période cumulée allant du 30 septembre 2003 (date de constitution) au 31 juillet 2006 \$
PRODUITS			
Apports affectés			
Canada	64 010 000	3 700 000	72 110 000
Colombie-Britannique	—	30 000 000	81 000 000
Produits nets tirés du marketing [note 10]	554 059	—	554 059
Revenus de placement et autres revenus, montant net	240 105	475 300	851 878
Total des produits	64 804 164	34 175 300	154 515 937
CHARGES			
Site pour le surf de neige et le ski acrobatique du Parc Cypress	1 022 127	70 119	1 125 856
Site de patinage de Hastings	2 693 586	1 201 514	3 895 100
Piste de curling de Hillcrest	626 287	—	626 287
Aréna de hockey sur glace de l'UBC	6 870	5 069	72 104
Anneau de patinage de vitesse de Richmond	2 880 611	30 170 643	33 177 324
Village des athlètes de Vancouver	—	—	30 000 000
Site des sports alpins de Whistler	4 546 266	69	4 568 742
Centre des athlètes de Whistler	40 904	—	40 904
Centre des congrès de Whistler	—	—	3 000 000
Site des compétitions nordiques de Whistler	22 183 195	5 868 237	28 730 495
Centre des sports de glisse de Whistler	23 622 216	5 250 613	29 222 523
Frais divers	5 061	281 687	1 439 574
Total des charges	57 627 123	42 847 951	135 898 909
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour la période	7 177 041	(8 672 651)	18 617 028
Fonds d'aménagement des sites au début de la période	11 439 987	20 112 638	—
Fonds d'aménagement des sites à la fin de la période	18 617 028	11 439 987	18 617 028

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

TABLEAU DES PRODUITS ET DES CHARGES D'EXPLOITATION
REPORTÉS

	Exercice terminé le 31 juillet 2006 \$	Exercice terminé le 31 juillet 2005 \$	Période cumulée allant du 30 septembre 2003 (date de constitution) au 31 juillet 2006 \$
PRODUITS REPORTÉS			
Apport du CIO [note 9]	—	6 267 987	6 267 987
Produits nets tirés du marketing [note 10]	31 198 477	(2 201 072)	28 997 405
Revenus de placement et autres revenus	1 050 939	199 152	1 292 462
Total des produits reportés	32 249 416	4 266 067	36 557 854
CHARGES REPORTÉES			
Sport, jeux paralympiques et gestion des sites	1 339 268	699 048	2 074 790
Produits, marketing et communications	3 786 536	2 921 617	7 232 233
Ressources humaines et développement durable	23 661 360	10 594 697	37 097 123
Finances et administration et affaires juridiques [note 12[d]]	12 801 373	4 349 733	19 973 711
Exploitation des services et cérémonies	2 410 586	585 651	3 308 378
Technologie et systèmes	3 614 506	1 051 369	4 785 487
Perte de change latente [notes 6 et 8]	2 130 880	103 300	2 234 180
Total des charges reportées	49 744 509	20 305 415	76 705 902
Excédent des charges reportées sur les produits reportés pour la période	(17 495 093)	(16 039 348)	(40 148 048)
Charges d'exploitation reportées nettes au début de la période	(22 652 955)	(6 613 607)	—
Charges d'exploitation reportées nettes à la fin de la période	(40 148 048)	(22 652 955)	(40 148 048)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 juillet 2006 \$	Exercice terminé le 31 juillet 2005 \$	Période cumulée allant du 30 septembre 2003 (date de constitution) au 31 juillet 2006 \$
ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT DES SITES ET D'EXPLOITATION			
Excédent (insuffisance) des produits liés à l'aménagement des sites par rapport aux charges pour la période	7 177 041	(8 672 651)	18 617 028
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Débiteurs	(34 194 522)	(1 433 608)	(36 165 150)
Dépôts remboursables	110 673	(528 463)	(1 781 870)
Charges d'exploitation reportées nettes	(17 495 093)	(16 039 348)	(40 148 048)
Créditeurs et charges à payer	25 259 485	4 955 483	31 666 373
Flux de trésorerie liés aux activités d'aménagement des sites et d'exploitation	(19 142 416)	(21 718 587)	(27 811 667)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT			
Emprunts sur les facilités à vue	21 151 097	19 682 889	48 034 277
Augmentation (diminution) de l'encaisse affectée	(2 007 286)	2 034 578	(20 220 465)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement	19 143 811	21 717 467	27 813 812
Augmentation nette de l'encaisse	1 395	(1 120)	2 145
Encaisse au début de la période	750	1 870	—
Encaisse à la fin de la période	2 145	750	2 145
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE			
Intérêts payés	1 963 311	586 486	2 670 240

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 juillet 2006

1. ORGANISATION

Le 2 juillet 2003, la ville de Vancouver, en Colombie-Britannique («C.-B.»), au Canada, s'est vu accorder le droit d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (les «Jeux») par le Comité international olympique (le «CIO») grâce en partie aux efforts déployés par la Société de la candidature Vancouver 2010 (la «Société de la candidature»). Les Jeux olympiques d'hiver de 2010 se tiendront à Vancouver et à Whistler du 12 au 28 février 2010. Vancouver et Whistler seront aussi les villes hôtes des Jeux paralympiques qui se tiendront du 12 au 21 mars 2010.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (le «COVAN») a été constitué en société sans capital social en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 30 septembre 2003 et est enregistré à l'extérieur de la province en vertu de la *B.C. Society Act*. Le COVAN est exempté d'impôts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le COVAN est dirigé par un conseil d'administration composé de vingt membres. De ces vingt membres, sept sont nommés par le Comité olympique canadien (le «COC»); un par le Comité paralympique canadien (le «CPC»); trois par la C.-B.; trois par le Canada; deux par la ville de Vancouver («COV»); deux par la Resort Municipality of Whistler («RMOW»); un par les Premières nations Squamish et Lil'wat agissant de concert; et un par le vote des 19 autres membres.

L'objectif du COVAN est de planifier, d'organiser, de financer et de tenir les Jeux. Le COVAN, le COC et la COV sont parties au Contrat ville hôte avec le CIO, qui précise les responsabilités du COC, de la COV et du COVAN à l'égard des Jeux et la répartition des produits et des redevances liés aux Jeux. Aux termes du Contrat ville hôte, si, après que le COVAN a reçu tous les produits et payé toutes les charges, il existe un surplus d'exploitation, ce surplus est divisé comme suit : 20 % au COC, 20 % au CIO et 60 % au Fonds des Jeux de 2010 pour le sport amateur, qui doit servir à l'intérêt général du sport au Canada.

Le COVAN a également signé une entente multipartite avec la C.-B., le Canada, le COC, le CPC, la COV et la RMOW datée du 14 novembre 2002. L'entente multipartite précise les responsabilités de chaque partie relativement à la tenue des Jeux. Conformément à cette entente, la C.-B. et le Canada se sont engagés à verser chacun un apport de 290 000 000 \$ en financement au COVAN pour un total de 580 000 000 \$, qui est affecté à l'aménagement des sites et des installations de soutien [voir note 13].

La C.-B. a garanti au CIO la couverture d'un éventuel manque à gagner enregistré par le COVAN.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 juillet 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés en dollars canadiens selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous.

Méthode de comptabilisation

Les états financiers sont préparés selon les principes de la comptabilité par fonds.

Fonds d'aménagement des sites

Le COVAN doit s'assurer que les sites des Jeux olympiques et paralympiques (les «sites des Jeux») sont prêts et respectent les critères d'usage durant les Jeux. Le COVAN a conclu diverses ententes concernant l'aménagement et l'utilisation des sites des Jeux. Le COVAN ne sera pas responsable des sites des Jeux et n'en sera aucunement propriétaire après les Jeux.

Le Fonds d'aménagement des sites sert à inscrire la réception et l'utilisation des fonds qui sont destinés à l'aménagement des sites. Les apports affectés liés aux activités d'aménagement des sites sont constatés comme des produits du Fonds d'aménagement des sites au cours de la période où ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse être estimé au prix d'efforts raisonnables et que son recouvrement soit raisonnablement certain. Les revenus de placement réalisés sur les actifs détenus dans le Fonds d'aménagement des sites sont constatés lorsque les produits de ce Fonds sont réalisés. Toutes les dépenses afférentes à l'aménagement des sites sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Fonds d'administration générale

Tous les produits et toutes les charges du COVAN non afférents aux activités d'aménagement des sites sont comptabilisés dans le Fonds d'administration générale. En raison du cycle d'affaires prolongé de la tenue des Jeux, les produits et les charges d'exploitation comptabilisés dans le Fonds d'administration générale sont reportés jusqu'au début des Jeux. Ces sommes reportées seront constatées au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2010.

Produits tirés du marketing

Les produits tirés du marketing comprennent les produits découlant des commandites et ceux découlant des produits sous licence. Les produits tirés du marketing en espèces sont comptabilisés au cours de la période où ils sont reçus ou à recevoir, pourvu que le montant à recevoir puisse être estimé au prix d'efforts raisonnables et que son recouvrement soit raisonnablement certain. Les produits des apports en nature sont comptabilisés au montant équivalant à la valeur des apports en nature sous forme de produits et services au moment de leur acquisition.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 juillet 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Apports en nature sous forme de produits et de services**

Les apports en nature sous forme de produits et services sont constatés seulement lorsqu'une juste valeur peut être estimée au prix d'efforts raisonnables et que les produits et les services sont utilisés dans le cours normal de l'exploitation et auraient autrement été achetés.

Les bénévoles consacrent un nombre d'heures indéterminable. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, les services des bénévoles ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers dérivés

Le COVAN utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats de change à terme pour gérer son exposition au risque de change. Le COVAN ne conclut aucune opération sur des dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Conformément à l'abrégié 128 du Comité sur les problèmes nouveaux intitulé, «Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture» (CPN-128), du *Manuel de l'ICCA*, les instruments financiers dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont évalués à la juste valeur et comptabilisés dans le bilan, avec les variations de la juste valeur de chaque période comptabilisées dans le tableau des produits et des charges d'exploitation reportés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. La direction croit que les estimations utilisées pour préparer ses états financiers sont raisonnables; toutefois, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET CONCENTRATION DU RISQUE

Les instruments financiers du COVAN comprennent l'encaisse, l'encaisse affectée, les débiteurs, les dépôts remboursables, une facilité de crédit à vue d'exploitation et d'immobilisations, les créditeurs ainsi que les contrats de change à terme. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le COVAN ne court pas de risque de taux d'intérêt ou de risque de crédit important relativement à ces instruments financiers. La juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 juillet 2006

4. ENCAISSE AFFECTÉE

Font partie de l'encaisse affectée les apports destinés aux sites des Jeux et tout autre montant correspondant à des retenues de garantie limitées aux termes de contrats de construction des sites.

5. DÉBITEURS

Les débiteurs au 31 juillet 2006, comprennent une retenue de garantie de 33 572 000 \$ [185 000 \$ au 31 juillet 2005] à recevoir du Canada relativement à son apport restreint affecté à l'aménagement des sites, dont un montant de 3 229 000 \$ [185 000 \$ au 31 juillet 2005] représente une retenue de garantie à recevoir.

6. DÉPÔTS REMBOURSABLES

Aux termes du Contrat ville hôte, le COVAN est tenu de payer au CIO un dépôt remboursable de 1 000 000 \$ US. Des intérêts créditeurs au taux de rendement généré par le CIO sont constatés sur ce montant de dépôt. Au 31 juillet 2006, la valeur comptable du dépôt auprès du CIO était de 1 271 667 \$ [1 301 200 \$ au 31 juillet 2005], laquelle comprenait des intérêts de 64 767 \$ [75 300 \$ au 31 juillet 2005] cumulés pendant l'exercice, contrebalancée par une perte de change latente de 94 300 \$ [103 300 \$ au 31 juillet 2005].

Le 30 mars 2005, le COVAN a effectué un versement au CPC totalisant 500 000 \$ à titre d'avance sur les droits de marketing devant être acquis du CPC. Cette somme servira à toute entente future entre le COVAN et le CPC.

7. FACILITÉS DE CRÉDIT À VUE

Le COVAN (en qualité d'«emprunteur») a conclu une entente sur une facilité de crédit d'exploitation (la «facilité de crédit d'exploitation») avec une banque afin de fournir un fonds de roulement et des fonds pour répondre aux besoins généraux sur le plan de l'exploitation. La facilité de crédit d'exploitation est une facilité à vue renouvelable de 45 000 000 \$ sous forme d'emprunts au taux préférentiel, d'emprunts au taux fondé sur des emprunts en dollars américains, d'acceptations bancaires, d'emprunts au taux fondé sur le LIBOR, de lettres de crédit et de lettres de garantie. Après la date de clôture de l'exercice terminé le 31 juillet 2006, le plafond sur la facilité de crédit d'exploitation a été augmentée, passant de 45 000 000 \$ à 65 000 000 \$ jusqu'au 10 octobre 2006, dans l'attente de l'obtention de nouvelles facilités de crédit pour subvenir aux besoins prévus en fonds de roulement.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 juillet 2006

7. FACILITÉS DE CRÉDIT À VUE (suite)

En outre, le COVAN a conclu une entente sur une facilité de crédit d'immobilisations (la «facilité de crédit d'immobilisations») avec la même banque en date du 27 juin 2005 pour fournir un fonds de roulement et des fonds pour les activités d'aménagement. La facilité de crédit d'immobilisations est une facilité à vue renouvelable de 5 000 000 \$ sous forme d'emprunts au taux préférentiel, d'emprunts au taux fondé sur des emprunts en dollars américains, d'acceptations bancaires, d'emprunts au taux fondé sur le LIBOR, de lettres de crédit et de lettres de garantie.

Au 31 juillet 2006, un total de 42 892 666 \$ [24 074 657 \$ au 31 juillet 2005] était prélevé sur la facilité de crédit d'exploitation, représenté par des emprunts au taux préférentiel de 42 892 666 \$ [3 112 172 \$ au 31 juillet 2005] à un taux inférieur de 10 points de base par année au taux préférentiel de la banque. Au 31 juillet 2005, le COVAN détenait une acceptation bancaire d'une durée d'un mois au montant de 20 962 485 \$.

Au 31 juillet 2006, un total de 5 141 611 \$ [2 808 523 \$ au 31 juillet 2005] était prélevé sur la facilité de crédit d'immobilisations, représenté par des emprunts au taux préférentiel à un taux inférieur de 10 points de base par année au taux préférentiel de la banque.

Le taux préférentiel au 31 juillet 2006 était de 6,00 % [4,25 % au 31 juillet 2005]. Le taux de rendement effectif sur l'acceptation bancaire en cours au 31 juillet 2005 était de 4,11 %.

Tous les emprunts en vertu des facilités de crédit sont garantis par une entente de garantie générale constituant une sûreté de premier rang à l'égard de tous les biens meubles du COVAN.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 juillet 2006

8. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2006, le COVAN a conclu des contrats de change à terme en vue de couvrir le risque de fluctuation des devises sur les flux de trésorerie futurs prévus. Les instruments utilisés sont des contrats d'option à terme à prime zéro. Aucune prime nette n'est versée ou reçue au titre de ces options sur devises.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des contrats à terme en cours au 31 juillet 2006 :

Échéance	Montant nominal \$	Taux de change à terme moyens pondérés		
		Taux minimum	Taux maximum	Taux barrière
Dollars américains				
30 mars 2007	63 000 000	1,0989	1,1390	1,1982
31 mars 2008	600 000	1,1056	1,1448	1,2191
31 mars 2009	176 400 000	1,0830	1,1235	1,2098
	240 000 000	1,0872	1,1276	1,2068
Euros				
30 mars 2007	10 000 000	1,3921	1,4318	1,4965
31 mars 2008	12 000 000	1,4022	1,4395	1,5158
31 mars 2009	28 000 000	1,4113	1,4450	1,5288
	50 000 000	1,4053	1,4410	1,5192

Ces contrats d'option à terme déterminent un taux minimum afin d'assurer un certain taux de change minimum futur tout en fixant la fourchette entre le taux maximum et le taux barrière à l'intérieur de laquelle le COVAN peut tirer profit d'une dépréciation du dollar canadien par rapport aux devises. Ces fourchettes sont présentées ci-dessus.

Si, pendant la durée du contrat, le cours du jour est supérieur ou égal au taux barrière, alors les taux de change au moment du règlement figureront entre le taux minimum et le taux maximum. Si le cours du jour ne se transige pas à un taux qui est supérieur ou égal au taux barrière, pendant la durée du contrat, dans ce cas, les taux de change au moment du règlement se positionneront entre le taux minimum et le taux barrière.

Au 31 juillet 2006, la juste valeur de ces contrats à terme constituait un passif de 2 037 402 \$, lequel a été comptabilisé à titre de créditeurs et charges à payer dans le bilan et à titre de perte de change latente dans le tableau des produits et des charges d'exploitation reportés.

Après la date de clôture de l'exercice, le COVAN a reçu 17 000 000 \$ US avant la date de réception prévue du 31 mars 2007. Ainsi, à la réception de ce montant, le COVAN a liquidé le contrat à terme en cours connexe couvrant les flux de trésorerie liés à ce montant, ce qui a entraîné la réalisation d'un gain d'environ 23 000 \$.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 juillet 2006

9. APPORT DU CIO

Aux termes du Contrat ville hôte, en contrepartie du rôle joué par le COVAN dans la planification et la tenue des Jeux, le CIO remettra au COVAN une part des produits découlant des ententes de radiodiffusion. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2005, le COVAN a reçu une avance de 5 000 000 \$ US (6 267 987 \$ CA) du CIO relativement aux produits découlant de la radiodiffusion. Aucun montant n'a été reçu du CIO durant l'exercice terminé le 31 juillet 2006. La tranche définitive de ces produits à verser au COVAN est actuellement en cours de négociation.

10. PRODUITS TIRÉS DU MARKETING

Au 31 juillet 2006, le COVAN avait conclu des offres de souscription exécutoires à l'égard de commandites et de licences auprès de différents commanditaires de premières, deuxièmes et troisièmes catégories, lesquelles comprennent : les banques, les télécommunications, la rénovation domiciliaire, les véhicules, les loteries, la monnaie, le mobilier, les services publics d'eau, le pétrole et le gaz ainsi que les magasins de produits de consommation variés. Les deux dernières catégories sont régies par des accords de commandite définitifs et il est probable que le COVAN conclura des accords de commandite définitifs pour les autres catégories au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2007.

Les produits tirés du marketing comptabilisés au cours des exercices terminés le 31 juillet 2006 et 2005, se présentent comme suit :

	Charges d'exploitation reportées nettes \$	Fonds d'aménagement des sites 2006 \$	Total \$
Produits en espèces tirés des commandites	38 000 000	—	38 000 000
Produits tirés des commandites au titre des apports en nature	6 454 909	667 538	7 122 447
Produits sous licence	3 382 979	—	3 382 979
Redevances marketing au CIO	(4 219 513)	(33 377)	(4 252 890)
Redevances marketing au COC	(12 419 898)	(80 102)	(12 500 000)
Produits nets tirés du marketing	31 198 477	554 059	31 752 536

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 juillet 2006

10. PRODUITS TIRÉS DU MARKETING (suite)

	Charges d'exploitation reportées nettes \$	Fonds d'aménagement des sites 2005 \$	Total \$
Produits en espèces tirés des commandites	—	—	—
Produits tirés des commandites au titre des apports en nature	1 345 006	—	1 345 006
Produits sous licence	21 250	—	21 250
Redevances marketing au CIO	(67 328)	—	(67 328)
Redevances marketing au COC	(3 500 000)	—	(3 500 000)
Produits nets tirés du marketing	(2 201 072)	—	(2 201 072)

[a] Aux termes du Contrat ville hôte, le COVAN est tenu de verser au CIO une redevance de 7,5 % sur la valeur de toute contrepartie en espèces reçue et une redevance de 5 % sur tout apport en nature reçu se rapportant à tout élément de l'exploitation commerciale des droits de marketing du COVAN. Le COVAN a comptabilisé des redevances au CIO totalisant 4 252 890 \$ relativement aux montants en espèces et aux apports en nature acquis au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2006 [67 328 \$ le 31 juillet 2005].

[b] En vertu de l'accord sur le programme de marketing conjoint avec le COC, le COVAN est tenu de verser au COC une redevance de 16 % sur la valeur de toute contrepartie en espèces et une redevance de 12 % sur tout apport en nature reçu relativement à l'exploitation commerciale des droits de marketing du COVAN. Les redevances à payer doivent être d'au moins 73 500 000 \$, sans excéder 110 000 000 \$. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, le COVAN a versé une tranche de 12 500 000 \$ [3 500 000 \$ le 31 juillet 2005] du montant minimum requis. Les échéances du solde des redevances minimums à payer se présentent comme suit :

	\$
30 avril 2007	11 000 000
30 avril 2008	14 000 000
30 avril 2009	12 000 000
30 avril 2010	7 500 000
30 avril 2011	7 000 000
30 avril 2012	6 000 000
	57 500 000

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 juillet 2006

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau suivant résume les opérations entre parties liées au COVAN et les montants à payer à ces parties liées aux 31 juillet 2006 et 2005 et pour les exercices terminés à ces dates :

	31 juillet 2006 \$	31 juillet 2005 \$	Montant à payer aux parties liées ou à recevoir des parties liées 31 juillet 2006 \$	Montant à payer aux parties liées ou à recevoir des parties liées 31 juillet 2005 \$
Produits reportés :				
Société de la candidature [note 11[b]]	460 000	—	—	—
Charges reportées :				
C.-B. [note 11[a]]	97 519	81 094	86 180	28 018
Société de la candidature [note 11[b]]	—	28 641	—	—
COC [note 11[c]]	12 567 984	3 617 087	(17 499)	6 166
COV [note 11[d]]	1 346 789	44 719	51 927	44 719
CIO [note 11[e]]	4 849 200	215 651	2 254 284	88 542
RMOW [note 11[a]]	263 897	116 919	67 984	45 894

[a] Le COVAN compte des conseillers et des entrepreneurs en détachement de la C.-B. et de la RMOW. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, la C.-B. a facturé un montant de 97 519 \$ [81 094 \$ au 31 juillet 2005] et la RMOW a facturé un montant de 163 887 \$ [116 919 \$ au 31 juillet 2005] à l'égard de ces services. En outre, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, la RMOW a facturé 100 010 \$ relativement à des services liés aux permis ainsi qu'à des frais de déplacement et frais liés au conseil d'administration connexes.

[b] Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, les produits d'exploitation reportés comprennent un montant de 460 000 \$ qui représente le surplus transféré de la Société de la candidature. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005, le COVAN avait une entente d'un mois à l'autre avec la Société de la candidature aux termes de laquelle celle-ci lui fournissait des services de gestion quotidienne. La Société de la candidature a facturé 28 641 \$ au COVAN à l'égard de ces services.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 juillet 2006

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES RELIÉES (suite)

- [c] Le montant de 12 500 000 \$ [3 500 000 au 31 juillet 2005] imputé par le COC a trait aux redevances relatives au marketing [voir note 10] et le montant de 67 984 \$ [117 087 \$ au 31 juillet 2005] a trait aux frais de déplacement, aux frais liés au conseil d'administration et aux autres charges liées aux initiatives communes.
- [d] Le COVAN a conclu un contrat de location avec la ville de Vancouver pour de nouveaux bureaux. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, la ville de Vancouver a exigé un montant de 1 273 064 \$ au COVAN relativement au loyer et aux charges d'exploitation et 73 725 \$ relativement à d'autres charges liées aux permis. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, le COVAN a dû verser un montant de 44 719 \$ à certains conseillers et entrepreneurs en détachement de la ville de Vancouver.
- [e] Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, le CIO a facturé un montant de 4 252 890 \$ [67 328 \$ au 31 juillet 2005] se rapportant aux redevances liées au marketing [voir note 10] et un montant de 596 310 \$ [148 323 \$ au 31 juillet 2005] se rapportant aux frais de déplacement, aux enregistrements de marque de commerce internationales et aux autres charges liées aux initiatives communes.

Les montants susmentionnés excluent l'apport du Canada et de la C.-B. [se reporter à l'État des activités d'aménagement des sites et de l'évolution du solde du fonds]. Les opérations entre parties liées ont lieu dans le cours normal de l'exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue entre les parties liées. Les montants à payer aux parties liées sont inclus dans les créditeurs et charges à payer et sont payables à vue.

12. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

- [a] Le COVAN est tenu de payer 4 000 000 \$ US au Comité international paralympique (le «CIP») en échange de tous les droits à l'égard de la radiodiffusion, des programmes de marketing et des ventes de billets liés aux Jeux paralympiques d'hiver. Ce montant est payable en versements égaux de 1 000 000 \$ US les 15 janvier 2007, 2008, 2009 et 2010.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 juillet 2006

12. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

- [b] Le COVAN a conclu divers contrats au titre de produits et de services liés à la planification et à la tenue des Jeux et de l'aménagement ou de l'utilisation d'installations comme des sites au cours des Jeux. En date du 31 juillet 2006, le COVAN a des engagements en cours d'environ 168 000 000 \$ [21 000 000 \$ au 31 juillet 2005] relativement à ces contrats. Ces engagements seront acquittés à diverses dates jusqu'en 2010.
- [c] Aux termes d'ententes sur les sites entre le COVAN et Cypress Bowl Recreations Limited Partnership et entre le COVAN et Whistler Mountain Resort Limited Partnership et Blackcomb Skiing Enterprises Limited Partnership, le COVAN a conclu des conventions d'indemnisation auprès de ces parties visant tout manque à gagner dans leur bénéfice prévu lié à l'exploitation de leurs sites par suite de certaines compétitions tenues à leurs sites respectifs aux fins de la tenue de ces Jeux. Le calcul des paiements requis possibles n'a pas encore été fait par les parties et les montants à verser ne peuvent encore être raisonnablement déterminés.
- [d] Le loyer lié aux contrats de location-exploitation pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006 a totalisé environ 1 781 000 \$ [environ 452 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2005]. Les obligations annuelles minimales futures approximatives aux termes de ces contrats de location au 31 juillet 2006 se présentent comme suit :

	\$
2007	2 608 000
2008	3 387 000
2009	3 370 000
2010	2 808 000
2011	—
	12 173 000

- [e] La loi régissant le COVAN et les règlements du COVAN décrivent l'obligation du COVAN d'assurer ses administrateurs, dirigeants et autres personnes définies contre certains coûts et charges relativement à la défense de réclamations contre eux. Le COVAN a souscrit une assurance pour l'aider à financer ces obligations, le cas échéant.
- [f] Le COVAN, de temps à autre, est partie à des réclamations et à des litiges survenant dans le cours normal de l'exploitation avec ses fournisseurs et sous-traitants au titre du remboursement de coûts pour du travail additionnel ou encore de coûts additionnels attribuables à des conditions modifiées. Le règlement, le paiement ou les charges à payer requises sont présentés dans les états financiers quand l'issue peut être déterminée et que le montant peut en être raisonnablement estimé.

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 juillet 2006

13. FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DES SITES

Aux termes de l'entente multipartite, le Canada et la C.-B. ont convenu de verser chacun 235 000 000 \$ pour un montant total de 470 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement des sites des Jeux. Cet engagement était basé sur l'évaluation initiale des coûts de construction préparée par la Société de la candidature dans sa présentation au CIO en 2002, calculée en dollars de 2002, conformément aux exigences du CIO et aux règles de soumission des candidatures. Pour tenir compte de l'incidence de l'inflation et d'autres facteurs, le COVAN a demandé au Canada et à la C.-B. de fournir chacun un montant supplémentaire de 55 000 000 \$ au titre des coûts d'aménagement des sites révisés. La demande de financement supplémentaire a été approuvée par la C.-B. et le Canada le 30 août 2006, sous réserve de certaines mesures devant être prises par le COVAN.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains des montants des périodes précédentes ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice.